

**L'ACTIVITÉ INDÉPENDANTISTE  
ALGÉRIENNE DANS LES ALPES-  
MARITIMES DE 1954 A 1962**

**Jean-Bernard LACROIX**

Issu de la scission du mouvement indépendantiste algérien de Messali Hadj, le comité révolutionnaire pour l'unité et l'action déclenche l'insurrection le jour de la Toussaint 1954. En réaction le gouvernement dissout le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) le 5 novembre<sup>1</sup> et mobilise les forces de police en métropole pour contrôler les résidents nord-africains de façon à s'opposer aux diverses formes de soutien à « l'activité terroriste en Algérie » par l'envoi d'hommes, d'argent ou d'armes. Il est notamment donné comme consigne de suivre de très près les mouvements des travailleurs nord-africains. Les départs apparemment non motivés devront être signalés sans délais.

Dans les jours qui suivent, on constate effectivement dans les Alpes-Maritimes le départ pour l'Algérie de sept Nord-africains d'une entreprise de travaux publics à une saison où il n'est pas dans leurs habitudes de s'y rendre. De plus le secteur où ils vont est considéré comme « zone d'insécurité ». Quelques jours plus tard, c'est le cas de cinq autres à Vallauris. Le 6 septembre, neuf Nord-africains originaires de Constantine abandonnent le chantier d'un barrage hydroélectrique à Isola après réception d'un message « frère malade », cinq autres partent de Saint-Sauveur le 7 et deux d'Isola le 8. Le 9 septembre cinq quittent un chantier de Valberg. Dans le courant du mois de septembre d'autres entreprises de Nice, Beausoleil, Puget-Théniers notent également de brusques retours en Algérie. Selon un entrepreneur de travaux publics « ce départ précipité est dû à des ordres qu'ils ont reçus à Nice où ils se sont rendus dimanche dernier (4 septembre) ». Ce mouvement reste néanmoins limité et ne concerne qu'une faible proportion des travailleurs algériens des Alpes-Maritimes.

Souhaitant développer une action sociale pour tenter une meilleure intégration des travailleurs musulmans originaires d'Algérie dans la communauté française, le gouvernement avait fait réaliser l'année précédente une enquête qui permet de connaître la situation de la population algérienne des Alpes-Maritimes même si elle est assez fluctuante. Les Algériens sont alors au nombre de 2 385 pour seulement 52 Tunisiens et 22 Marocains dont 837 à Nice et 749 sur divers chantiers de montagne. « A part l'infime minorité des classiques et pittoresques marchands de tapis des villes de la Côte, les Nord-africains venus dans la métropole pour échapper à la misère de leur pays, sont sans spécialité aucune ; on ne peut compter 10% de travailleurs agricoles, ils sont essentiellement manœuvres. Ce n'est qu'à l'occasion de grands travaux qu'on peut les employer et les 1230 ouvriers que l'on peut considérer employés à titre régulier ne sont pas plus stables, en réalité, que les 871 employés occasionnellement. Les 871 travailleurs occasionnels des entreprises de travaux publics sont répartis moitié dans les villes de la Côte où l'on entreprend des travaux de changement de fréquence de courant et moitié dans les communes de l'arrière-pays, à la réfection des routes. Mais étant donné la durée limitée de ces travaux, il s'avère malaisé de reclasser ces travailleurs dont peu connaissent des rudiments de la langue française. On dénombre 186 Algériens sans emploi, dont la plus grande partie à Nice, vivant dans les vieux quartiers ; ils se livrent surtout au chiffonnage. A Cannes, leurs moyens d'existence sont moins avouables et on a la certitude que certains d'entre eux tirent des profits de la pratique de l'homosexualité. Les femmes musulmanes sont en très petit nombre. Celles qui sont dans le département des Alpes-Maritimes sont des épouses de commerçants, elles sont au nombre de 22, et l'on ne compte que 22 enfants. Les Nord-africains laissent leur famille en Algérie. »

Les conditions de vie des Algériens sont particulièrement médiocres. Ainsi à Beausoleil ils se répartissent en trois groupes : celui de la rue de la Gaieté est logé dans un genre de hangar en délabrement, celui du quartier de la Bordina, le plus important, dans une maison menaçant ruine et le groupe du boulevard Guynemer occupe un réduit cimenté sous le lavoir public. A Cagnes la situation n'est pas meilleure puisqu'ils couchent dans des villas sinistrées à proximité de l'hippodrome le plus souvent sur des couvertures à même le sol. A

---

<sup>1</sup> Le MTLD avait été créé en juin 1946 par Messali Hadj pour remplacer son précédent parti fondé en 1937 et dissout en 1939 le PPA (parti du peuple algérien)

Antibes, ils vivent dans des garnis surpeuplés où il cohabitent à six, huit et souvent plus dans la même chambre ou dans des baraques en bois. A Cannes, on signale qu'ils « occupent des chambres meublées dans des hôtels de dernier ordre ou chez des particuliers dans des mansardes. C'est la conséquence de leur faible salaire et du fait que certains envoient une bonne partie de leur gain à leur famille restée en Algérie. Un certain nombre d'entre eux logent sur place dans les chantiers à l'intérieur des hangars contenant le matériel d'exploitation dans des conditions déplorables d'hygiène et de confort. Durant l'été, les chambres meublées étant rares et chères, les Nord-africains pourtant pourvus d'un emploi passent la nuit sur des chaises longues de la Croisette ou sur la plage ». Les problèmes de santé sont souvent liés à des conditions de vie précaires. Une lettre de mars 1953 indique que sur quarante Nord-africains hospitalisés trente-huit ont été admis pour tuberculose. A Cagnes, la plupart des Algériens sont originaires du département de Constantine. Ils ont l'esprit de clan. Plus explicite, le rapport de Beausoleil aborde la question politique indiquant que la communauté est inorganisée. Seul, un temps, « un élément turbulent s'était fait l'auxiliaire dans le domaine de la propagande de Charles Soccal secrétaire communiste de l'Union des syndicats de Monaco » mais il a été licencié et a quitté la région. De plus les Nord-africains de la circonscription ne sont abonnés à aucun organe de presse des mouvements musulmans (*Algérie libre* et le *Réveil algérien*).

De fait, au début de 1955, les opérations de police opérées dans le département depuis le 5 novembre 1954 en vue de découvrir des militants ou sympathisants nationalistes n'ont donné aucun résultat. En juin 1955 devant l'augmentation des effectifs des Français musulmans estimés entre 3 et 4 000, une brigade nord-africaine est en voie de formation, le commissaire central de la sûreté urbaine de Nice ne disposant que de deux fonctionnaires parlant l'arabe. Le 17 juillet, des militants communistes distribuent à Nice *L'Algérien en France* soutenant la cause algérienne mais la population reste peu sensibilisée si l'on en juge par l'absence de délégation à Angoulême auprès de Messali Hadj le 28 août 1955 pour la fête religieuse musulmane Achoura. Deux partis concurrents mènent alors l'action en métropole en faveur de l'indépendance algérienne, le Mouvement nationaliste algérien (MNA) de Messali Hadj qui avait désavoué l'insurrection à son origine et le Front de libération nationale (FLN) soutenu par la Ligue arabe qui lui oppose une vive concurrence.

Pour lutter contre le climat entretenu par les chefs nationalistes le gouvernement déclenche d'importantes opérations de police dans dix-huit départements le 5 septembre 1955 puis dans douze autres le 15 mais les Alpes-Maritimes n'en font pas partie. Les quatre cent quarante arrestations touchent moins le FLN que le MNA mieux connu des services de polices puisque sa structure et ses responsables sont ceux du MTLD dissous. Le FLN a su beaucoup mieux que le MNA s'organiser dans la clandestinité. La manifestation nationale du 9 octobre initiée par le MNA pour affirmer sa force constitue un nouveau revers pour ce parti après l'interpellation de nombreux militants. L'échec des démonstrations publiques conforte ainsi la politique du FLN dont l'influence augmente dans la colonie algérienne de métropole.

A la veille de l'anniversaire de l'insurrection algérienne, les autorités redoutent des attentats et s'inquiètent de l'impact des émissions radiophoniques de la Ligue arabe mais dans les Alpes-Maritimes seul le poste de Budapest est nettement reçu et sa diffusion jusqu'alors n'a pas d'effets à l'égard des éléments nord-africains « dont les installations de fortune généralement dépourvues de l'électricité ne possèdent pas de radio ».

La politique prônée par le FLN dans ses premiers bulletins intérieurs datés de juin et septembre 1955 est l'action directe en métropole par des attentats, sabotages et meurtres sur la personne des informateurs et des policiers chargés des questions algériennes. L'analyse de la diffusion des tracts sur le territoire métropolitain permet de localiser les zones d'influence des deux partis. Alors que le MNA est solidement implanté dans le nord, le FLN est plus particulièrement présent dans l'est, le centre et le sud-est.

Au printemps 1956, le FLN bénéficie incontestablement d'une audience élargie au détriment du MNA. Au mois d'août 1956, au moment de l'anniversaire du soulèvement de Constantine on ne note pas de mouvement particulier dans les Alpes-Maritimes et aucune tentative de débauchage n'est détectée. A Nice où certaines entreprises emploient jusqu'à 120 Nord-africains ainsi que sur les chantiers de Saint-Martin-Vésubie, Roquebillière et Belvédère qui occupent 130 Algériens aucun incident n'est signalé. L'activité militante et de collecte n'en est pas moins présente dans le département comme le prouve en septembre 1956 la première information judiciaire ouverte dans les Alpes-Maritimes pour atteinte à la sûreté de l'Etat dans le cadre de l'insurrection algérienne. Le 12 septembre 1956, un manœuvre employé sur un chantier d'Electricité de France à Isola est appréhendé par la gendarmerie pour coups et blessures. Il avait quitté l'Algérie où il exploitait des terres, en septembre 1955 « à la suite, dit-il, des atrocités commises par des fellaghas contre des membres de ma famille, dont sept ont été égorgés et parmi eux deux gardes champêtres, un chef de chantier et deux femmes<sup>2</sup> ». Pour sa défense, il assure avoir été agressé par des collecteurs de fonds. Dès son embauche à Isola en janvier 1956, un ouvrier algérien lui indique qu'il avait à verser 1500 francs puis 1100 francs tous les mois au bénéfice des fellaghas. Quelque temps après un autre, lui aurait réitéré cet ordre, l'incitant par ailleurs « à ne pas fréquenter de Français, de débit de boisson et à ne pas fumer ». Le fait d'avoir passé outre à ces injonctions lui avait valu cette agression à laquelle il avait répliqué à coups de couteau. Les perquisitions ne donnent aucun résultat. Les agresseurs démentent formellement. Les envois de mandats vers l'Algérie depuis la poste d'Isola ne révèlent rien de suspect mais il est certain que les transferts de fonds n'auraient pas été effectués directement. Un non-lieu est prononcé dès le 26 novembre 1956 mais le commissaire de la brigade de surveillance du territoire à Nice estime nécessaire de suivre les agissements des deux suspects, l'un qui a des contacts à Marseille où il s'est rendu en septembre et l'autre pour être lié à deux frères suspectés de vols d'explosifs au détriment de leur employeur à Saint-Martin-Vésubie.

Cette affaire annonce les premières tentatives de collectes de fonds des mouvements nationalistes algériens dans les Alpes-Maritimes où il n'y a pas encore d'organisation bien structurée. Le 30 novembre 1956 des policiers du Cannet saisissent deux carnets à souche de cotisation populaire du Front de libération nationale algérien, fédération de France d'une valeur de 500 francs le billet. La personne incriminée qui affirme n'appartenir à aucun mouvement séparatiste ni politique explique qu'un dimanche, au début du mois, se trouvant sur la place du Cannet au terminus du service d'autobus en provenance de Cannes, un inconnu de type nord-africain l'a interpellé et lui a ordonné d'acheter deux carnets pour treize mille francs. « J'ai appris à ce moment qu'il s'agissait d'une souscription populaire en faveur du Front de libération nationale algérien ». Il précise à la police : « Dans le but de récupérer mon argent, j'ai offert des billets à tous les occupants de deux cabanons de la propriété Perissol où j'habite. Les six personnes sollicitées ont refusé. Je leur ai pourtant dit qu'en achetant ces billets ils participaient à l'aide aux rebelles d'Algérie ».

La souscription volontaire laisse vite place à une contribution forcée souvent sous la menace. Le 1er juillet 1957, une bagarre éclate dans un bar au Cannet entre Algériens lorsque l'un d'eux refuse de verser de l'argent. La victime déclare à la police que c'est la première fois qu'il est « sollicité en faveur des rebelles d'Algérie »<sup>3</sup>. Le montant des cotisations augmente rapidement. A Antibes, un Algérien qui n'avait aucune sympathie pour le FLN avait dû sous la menace à partir de mai 1957 cotiser à raison de 1200 francs par mois avant d'accepter de recueillir les cotisations des locataires musulmans avec lesquels il partageait une chambre dans un meublé. D'août à septembre la cotisation passe à 1500 francs, puis à 2000 en octobre. En avril 1957, l'estimation des collectes au plan national se monte approximativement à vingt

---

<sup>2</sup> ADAM, 228W 487

<sup>3</sup> ADAM, 307W 26

millions de francs par mois pour les deux partis, dont les effectifs en métropole sont évalués à environ 20 000 adhérents ou sympathisants pour le MNA et 16 000 pour le FLN.

Les militants ne se contentent pas de recueillir des fonds pour les indépendantistes algériens, ils font circuler des publications de propagande en langue arabe. Ainsi le 17 septembre 1957, un salarié d'une briqueterie de Cagnes qui se rendait parfois à Vintimille lorsqu'il était en traitement au sanatorium de Gorbio, est arrêté au poste frontière de Garavan, venant d'Italie. Il est en possession d'un journal et d'une brochure de propagande du FLN. Malgré ses dénégations, la police est convaincue qu'il est chargé d'assurer une liaison entre deux de ses coreligionnaires<sup>4</sup>.

Non seulement les indépendantistes ont la volonté de couper les Algériens de tout contact avec les Français mais également il associent étroitement dans leur action, cause politique et militantisme islamique qui stigmatise les comportements irrespectueux des principes de la religion. On retrouve régulièrement l'interdiction de consommer de l'alcool ou du porc comme un sujet de friction. Ainsi, le 12 juillet 1957, un ouvrier algérien « casse la croûte avec une bouteille de bière<sup>5</sup> au jardin de la gare d'autobus à Nice. Passe un coreligionnaire qui l'interpelle en disant : « n'as tu pas honte de boire du vin. Si les fellaghas te voyaient, ils te tueraient séance tenante », ajoutant « Si demain l'Algérie devient indépendante ton sang coulera ». Lorsque l'ouvrier lui rétorque « si demain l'Algérie devient indépendante je resterai en France », l'autre s'empare de la bouteille et la lui casse sur la tête.

Le 23 novembre 1957 un « Français musulman » se présente à la police : « Je viens de consommer un repas au restaurant tenu par un musulman rue Gioffredo. Le repas terminé, le patron m'a reproché d'avoir bu du vin et m'a sommé de lui verser 1600 francs pour le FLN, en sa qualité de chef des fellaghas : « tu es un arabe et tu ne dois pas boire de vin ». J'ai refusé d'obéir à ses ordres en lui déclarant que je travaillais pour vivre, que j'avais fait mon service militaire dans l'armée française et que je ne lui donnerai jamais d'argent pour les fellaghas. Devant mon refus le patron m'a pris à la gorge, un client s'est interposé et m'a fait sortir du restaurant. »

Le 22 janvier 1957, lors d'un contrôle de police à Villefranche, un jeune Algérien illettré est trouvé porteur d'une page d'*El Moujahid*, organe du FLN et de onze tracts appelant les « Frères algériens » à une grève générale de huit jours pendant qui se déroulera aux Nations Unies le débat sur la question algérienne<sup>6</sup>. Il nie toute implication dans la politique et assure que c'est un homme de type européen correctement vêtu d'un costume bleu marine et d'un pardessus marron qui les lui a remis sans qu'il en connaisse le sens. Une perquisition sur le chantier où il couche au sous-sol de l'immeuble en construction rue Michelet à Nice, ne donne rien. Malgré un témoignage favorable de son employeur, l'ouvrier est condamné à six mois de prison pour le port d'un couteau à cran d'arrêt.

En juillet 1957, alors que 258 cellules du FLN sont identifiées dans les Bouches-du-Rhône et 9 dans le Var, aucune ne l'est dans les Alpes-Maritimes qui compte pourtant 3550 ouvriers musulmans pour 9230 dans les Bouches-du-Rhône. Au cours de l'été 1957, le mouvement nationaliste algérien commence néanmoins à se montrer actif dans les Alpes-Maritimes. Le 5 juillet un mot d'ordre de grève est lancé par le FLN. Sous la menace d'un militant, un manoeuvre est contraint de faire la tournée des chantiers à Nice pour noter les réfractaires à la grève et en donner la liste aux agents de collecte chargés de leur faire payer une amende de 5000 francs.

---

<sup>4</sup> ADAM, 307W 116

<sup>5</sup> ADAM, 228W 343

<sup>6</sup> Pour avoir suivi un mot d'ordre de grève lancé par le FLN deux cafés tenus par des Français musulmans avaient fait l'objet d'une fermeture administrative de six mois dans les Alpes-Maritimes, « L'escalier fleuri » à Cannes et « L'arlequin » à Nice

L'implantation d'une organisation structurée est confirmée par un militaire d'origine algérienne interpellé à Toulouse en avril 1958 après avoir participé à l'organisation du FLN à Marseille. Il avait d'abord servi en Indochine et s'était rendu à Marseille au début de janvier 1956 afin d'y chercher de l'embauche. « J'ai tout d'abord travaillé pendant une quinzaine de jours dans une entreprise de construction. C'est alors qu'est intervenue la grève de huit jours imposée par le FLN. Un soir, alors que je me trouvais dans ma chambre, au centre d'hébergement de Marseille, j'ai eu la visite d'un camarade de travail, qui m'a demandé si j'étais disposé à faire grève. Je lui ai répondu que du fait que j'étais pratiquement sans ressources il ne m'était pas possible de cesser le travail. Il a insisté pour que je fasse grève et m'a fait comprendre que je devais suivre le mot d'ordre lancé par le FLN, sans quoi il risquait de m'en cuire, il m'a également proposé de me prêter la somme de 10 000 francs afin de me permettre de subsister pendant les 8 jours que durerait la grève. J'ai accepté après avoir promis de lui rembourser les 10 000 francs dès que cela me serait possible.

Dès les premiers jours de grève, j'ai été incorporé dans une troupe de choc. Je me suis levé à 4 heures et j'ai rejoint les autres membres de ce groupe, au nombre de cinq. Ensemble nous nous sommes rendus devant la porte du centre d'hébergement pour empêcher les travailleurs algériens de se rendre à leur travail. Nous n'en avons d'ailleurs refoulé qu'un ou deux. A la suite de ces événements j'ai été définitivement mis au FLN, après avoir subi une sorte d'examen probatoire. A cet effet j'ai été amené devant le chef de secteur. Il était assisté de quatre chefs de groupe. Un d'origine kabyle, habitait dans un immeuble occupé par des Algériens boulevard Odo, toujours à Marseille. Un, d'origine berbère, habitait le bidonville qui se trouve le long du boulevard Odo (dans ce bidonville il n'y a que des chefs de cellule et des militants du FLN). Quand au centre d'hébergement, boulevard Viala, il est presque uniquement peuplé de membres du FLN. Le troisième dirigeait le groupe composé des Algériens habitant dans les rues des Chapeliers et des Dominicains ; le dernier était le chef d'un groupe implanté au centre d'hébergement. Au cours de l'interrogatoire que j'ai subi dans une chambre du centre, le chef de secteur m'a fait préciser mon degré d'instruction, ma profession, il m'a ensuite posé des questions sur mon village, sur mes occupations passées, et, m'a notamment demandé si j'avais fait mon service militaire. J'ai donné tous ces renseignements et il les a enregistrés mentalement, mais sans les consigner par écrit. Il m'a ensuite exposé les buts et les objectifs du FLN, en insistant sur le caractère extrêmement sérieux de mon engagement dans l'organisation ; enfin il m'a donné les consignes précises sur mon activité de militant de base ; ces consignes pouvaient se résumer en un seul mot, obéir.

Quinze jours plus tard, en raison de mes aptitudes, le chef de secteur m'a confié le commandement d'une cellule comprenant quatre militants. Peu de temps après, j'ai été promu chef de groupe. Mon travail consistait à recruter de nouveaux adhérents parmi les travailleurs rencontrés soit au travail, soit en ville et, à percevoir les cotisations des militants de mon groupe. Cet argent était ensuite remis à un chef de secteur. Une fois par semaine, le samedi soir, je réunissais dans une chambre du centre les six chefs de cellule qui étaient sous mes ordres. Lors de ces réunions hebdomadaires, j'avais ordre d'entretenir la foi de mes subordonnés et faire avec eux un rapide tour d'horizon en ce qui concernait la semaine écoulée, et, de tracer un programme de travail pour la semaine à venir. Nous commentions les événements et suivions attentivement la politique du FLN dans le monde. Par la suite, j'ai été désigné pour recruter de nouveaux adhérents et faire respecter les consignes du Parti dans le quartier de la Canebière, du cours Belzunce et de la rue Paradis. Avec l'aide des membres de mon groupe, je pénétrais dans les cafés et tâchais de contacter les Algériens présents, en vue de les faire adhérer au FLN lorsqu'ils n'en faisaient pas encore partie. Je n'ai jamais eu de difficultés pendant cette période ; d'ailleurs il n'entraît pas dans mes attributions de corriger les récalcitrants, c'était là la tâche des groupes de choc qui avaient une existence absolument indépendante de celle de notre groupe.

J'ai accompli ce travail pendant trois semaines environ, après quoi j'ai été chargé de faire du recrutement dans le « milieu » algérien de Marseille. J'ai été mis en contact avec un souteneur marseillais qui faisait déjà partie du mouvement ; ce dernier m'a désigné les endroits fréquentés par les souteneurs et les joueurs de cartes que j'étais chargé d'approcher. Pour me protéger, le chef de secteur m'avait remis un 7.65 dont je n'avais d'ailleurs pas le droit de me servir. Je devais seulement l'utiliser pour intimider, éventuellement, mon adversaire. J'ai réussi à rallier 4 ou 5 souteneurs au FLN. Je n'ai jamais cessé de travailler durant cette période, je m'acquittais de ma tâche le samedi soir et le dimanche. Au bout d'une quinzaine de jours, j'ai été désigné pour aller mettre sur pied une cellule du FLN, à Berre l'Etang, près de Marseille où le mouvement n'avait pas encore réussi à s'implanter. J'avoue, avoir été effrayé par les responsabilités qu'on voulait me confier et, j'ai décidé, après avoir laissé croire que j'acceptais la mission dont on venait de me charger, de quitter Marseille. Je commençais à réaliser le danger que je courrais en me livrant à cette activité répréhensible.

A cette époque le chef du FLN pour toute la ville de Marseille était Mohamed Mahiedine. Ce dernier exerçait la profession de tailleur et avait un atelier de couture rue des Chapeliers. Je sais qu'il a été abattu, il y a quelques temps, par un militant du MNA. Mahiedine avait eu l'occasion alors que je me trouvais encore à Marseille de réunir tous les chefs de groupe, dont j'étais pour nous faire une conférence sur l'organisation et les buts du FLN. Cette conférence avait eu lieu dans une chambre du centre d'hébergement.

Après avoir quitté Marseille, je me suis rendu à Nice où j'ai séjourné pendant un an et demi environ. Je m'étais rendu dans cette ville car je savais que le FLN n'y était pas encore organisé. Je suis resté à Nice d'avril 1957 à janvier 1958, j'ai travaillé dans différentes entreprises de bâtiment ; je logeais dans les baraquements érigés sur les chantiers. J'ai parfois couché à l'hôtel, à l'occasion de sorties en ville ; j'ai vécu tranquillement pendant six mois environ ; en effet, le FLN n'avait pas encore pris pied à Nice à mon arrivée. En tout cas, s'il existait il ne s'y manifestait pas ; on y buvait librement de l'alcool et on fumait sans restriction. Le FLN n'a fait son apparition qu'en septembre 1957, c'est à ce moment là que les responsables de l'organisation locale sont venus me trouver pour me réclamer ma cotisation et m'inviter à adhérer au FLN ; ils désiraient me faire militer et voulaient me confier des responsabilités en raison de mes aptitudes. J'ai refusé catégoriquement, dès le début, prétextant les difficultés matérielles au milieu desquelles je me débattais, mon salaire suffisait à peine à couvrir mes besoins essentiels. Je réussis tout d'abord à les éconduire sans trop de mal mais ils revinrent plusieurs fois à la charge, sans parvenir à me convaincre. Devant une telle obstination, ils se sont fâchés, la situation du FLN s'était améliorée par suite d'un nombreux recrutement et l'organisation commençait à prendre tournure.

Peu de temps avant mon départ de Nice, Amraoui, l'un des principaux chefs locaux m'a infligé une amende de 10 000 francs pour le retard apporté à verser ma cotisation et une autre de 5 000 francs pour avoir parlé un peu trop vivement à un autre responsable venu me relancer et qu'excédé, j'avais menacé d'une correction. J'ai compris que mon intérêt était de quitter la ville au plus vite et ceci d'autant mieux que j'ai été témoin peu de temps avant mon départ d'un incident au cours duquel un réfractaire a été roué de coups dans un café maure, rue de la Loge. Ceci c'est passé en présence du patron de l'établissement. Ont participé à cette expédition punitive, quatre Algériens venus de la banlieue de Nice ; pendant que trois d'entre eux frappaient, le quatrième visiblement le chef, dirigeait l'opération et maintenait fermée la porte extérieure. L'un d'eux était armé d'un pistolet dont il menaçait la victime chaque fois qu'elle tentait de se défendre. Je ne crois pas inutile de répéter que les membres du groupe de choc qui ont opéré le jour de l'incident que je viens de relater n'habitent pas Nice ; chaque fois qu'il y a un Algérien à abattre ou matraquer il est fait appel à eux ; ils viennent des villages environnants où ils travaillent, accomplissent leur besogne sous la direction d'un responsable local et s'en reviennent. Je les connais de vue et j'ignore leur nom. »

La même mésaventure est arrivée à un grutier algérien d'une entreprise niçoise qui refusait de payer la cotisation. Après avoir été séquestré, il porte plainte à Marseille où il a été abandonné. « Dans le meublé où je demeure, j'ai comme voisin un coreligionnaire, âgé de 32 à 33 ans, 1m65 environ, portant une petite moustache, cheveux noirs, toujours bien habillé, se disant patron, vivant avec deux autres Algériens. Début janvier 1958, ce coreligionnaire est venu me voir chez moi, il m'a demandé d'adhérer au FLN, comme je sais que cet homme est un « fellagha » je n'ai jamais osé lui refuser et je lui ai donné une réponse affirmative. Je ne lui ai pas donné de l'argent. Il est revenu me voir une quinzaine de jour après en compagnie de deux autres Nord-africains, il m'a dit qu'il fallait que je vienne avec lui au FLN ; je n'y suis pas allé. Huit jours après il est revenu pour la troisième fois, il m'a dit que le soir à 8 heures il reviendrait me chercher. Le même jour à 15 heures je me suis rendu au commissariat central de Nice, où je me suis adressé aux policiers s'occupant des Nord-africains. Je leur ai expliqué ce qui se passait. Le soir avant 20 heures, quatre policiers sont venus dans mon appartement, ils ont arrêté trois coreligionnaires, amis de mon voisin. Depuis cette affaire je n'ai plus revu mon voisin et je n'avais plus été embêté. Le 27 février 1958 vers 13h. alors que je sortais de chez un coiffeur et que je marchais sur l'avenue de la Victoire à Nice, une voiture automobile, traction avant noire, s'est arrêtée à mes côtés. Mon voisin en est descendu, il m'a demandé de monter dans la voiture. J'ai obéi car j'ai eu peur, j'ai constaté que trois autres Nord-africains se trouvaient dans ce véhicule. Je suis monté à l'arrière entre deux hommes, j'ai vu qu'ils avaient des pistolets automatiques à la ceinture. Mon voisin est monté aux côtés du chauffeur et la voiture a démarré en direction de Cannes. Après avoir roulé durant environ une 2h. notre voiture s'est arrêtée proche d'une autre voiture automobile occupée par des coreligionnaires que je ne connais pas et dont je n'ai pu distinguer le nombre. Cette voiture était une traction avant verte, je n'ai pu en voir le numéro. Dans ce véhicule se trouvait également un arabe arrêté par ces hommes. J'ai pu remarquer que l'un des occupants de cette voiture avait la main droite entourée d'un pansement important. Nous avons démarré et ce deuxième véhicule nous a suivi. Après avoir roulé durant environ une demi-heure, nous nous sommes arrêtés dans un village que je ne connais pas. Là nous attendait une troisième voiture avec également un coreligionnaire arrêté. Les trois voitures ont continué à rouler durant environ un quart d'heure. Nous nous sommes arrêtés encore une fois dans un village que je ne connais pas. Nous y avons été rejoint par une quatrième voiture ».

Lors de son interrogatoire l'ouvrier algérien confirme que le FLN dispose de tractions pour les déplacements des militants. En effet un responsable de Toulouse qui voulait lui confier une mission à Marseille devait lui en procurer une, ajoutant que le FLN avait à sa disposition à Toulouse plusieurs tractions avant ce qui lui permettait de transporter de façon extrêmement rapide quelqu'un en danger dans n'importe quel coin de France. Arrivés dans une ville à la nuit tombée, les quatre Nord-africains sont descendus dans une cave où il sont gardés par une douzaine de coreligionnaires. « Mon voisin a interrogé les trois autres Nord-africains arrêtés comme moi. Il leur a demandé des renseignements d'identité et de famille. Il a noté par écrit ces renseignements. L'un des Nord-africains arrêtés a été frappé brutalement. En ce qui me concerne mon voisin m'a demandé les mêmes renseignements, il les a notés. Il m'a pris une petite photographie de ma personne, ainsi que mon alliance en métal doré. Puis il m'a dit qu'il me verrait le lendemain matin. Tous les quatre nous avons passé la nuit enfermés dans cette cave. Nous n'avons pu causer entre nous, étant gardés par un Nord-africain armé d'un revolver à barillet. Les mêmes coreligionnaires qui nous avaient enfermés le soir sont revenus ce matin, sauf mon voisin. Plusieurs d'entre eux m'ont dit de ne plus aller à Nice, que si l'on me revoyait dans cette ville on me tuerait. On m'a sorti de la cave, deux coreligionnaires m'ont fait monter dans une voiture automobile. Après avoir roulé durant environ 20 minutes dans une grande ville, ces hommes m'ont fait descendre et m'ont répété que si je retournais à Nice je serai tué puis ils sont partis. J'ai demandé où se trouvait une



poste, l'on m'a indiqué une grande poste proche le lieu où j'avais été laissé. J'ai immédiatement téléphoné au commissariat central de Nice. J'ai raconté au policier qui me répondait ce qui venait de se passer. C'est seulement en sortant de cette poste que j'ai su que je me trouvais à Marseille. Durant tout le temps que je suis resté entre les mains de mes ravisseurs je n'ai pas trop été maltraité physiquement. J'ai seulement reçu quelques gifles qui ne m'ont pas marqué le visage. Je désire retourner à Nice le plus rapidement possible afin de rejoindre ma famille. Je demande la protection de la police pour m'accompagner au train. Je la demande également à mon arrivée à Nice ».

Au début de 1958 les principaux chefs de l'organisation FLN à Nice sont Amraoui, Cuerzouli et Bouchoireb patron de bar rue de la Loge. C'est là que les responsables du mouvement se retrouvent et qu'ils prennent les décisions concernant les cotisations qui s'élèvent alors à 1600 francs par mois. Ils y tiennent leur tribunal. Certains réfractaires qui refusent de payer leur cotisation au FLN y sont « passés à tabac » et des condamnations à mort y sont prononcées notamment celle d'un patron de bar algérien exécuté route de Grenoble<sup>7</sup>. Le bar « Le corsaire » est également un lieu de rendez-vous des chefs FLN de la région de Nice.

Le racket est alors très actif. Le 4 janvier 1958, à Cannes-La-Bocca, un Nord-africain aborde un cantonnier de la ville de Cannes d'origine algérienne et lui déclare : « nous sommes tous des frères, il faut serrer les coudes et ramasser l'argent de ceux qui habitent ici. Tu n'as jamais payé de cotisation pour les fellaghas d'Algérie, tu dois payer maintenant un retard de quatre mois à 1600 francs par mois »<sup>8</sup>. Le collecteur fait appel à ses « sentiments de frère musulman » et précise qu'on viendrait prendre la somme dans quelques jours. Il lui apprend que le chef venait de Nice une fois par mois pour chercher l'argent collecté, qu'il avait lui-même recueilli 250 000 francs et que le chef se rendait en avion en Tunisie pour apporter l'argent aux fellaghas algériens. Deux semaines plus tard, le cantonnier reçoit la visite du collecteur et, cette fois, devant son refus, les menaces se font très précises : s'il ne payait pas, on viendrait le tuer. Le 10 janvier 1958, un maçon algérien employé sur un chantier de Beausoleil est agressé par un commando de trois Algériens, circulant à bord d'une traction Citroën, qui lui réclame la cotisation de 1500 francs par mois et le dépouille de 6000 francs au titre d'amende. Dix jours plus tôt, il avait été abordé par un Algérien qui lui avait reproché de boire du vin et de ne pas verser de cotisation au FLN<sup>9</sup>.

Au cours de l'hiver 1958 le FLN tente un gros effort en vue de resserrer son emprise sur la masse des travailleurs nord-africains. Le mouvement multiplie les opérations spectaculaires ayant pour but d'impressionner l'ensemble de la communauté des Algériens vivant dans le département. Dans la nuit du 3 au 4 janvier 1958 une tentative d'assassinat est commise à Valbonne sur un manœuvre. Dès sa sortie d'hôpital il se réfugie chez son cousin qui exploite un café exclusivement fréquenté par des Nord-africains à Grasse dans le quartier de l'usine à gaz. Dans la soirée du 26 janvier deux hommes qui recherchent le blessé, se présentent au bar et abattent le patron à coups de revolver. Selon la déposition qu'avait faite Benhamza le 5 janvier 1958 après la tentative d'assassinat de son cousin, celui-ci avait été menacé quelques jours avant, le 28 décembre par Tarzan Nehad et Djelali<sup>10</sup> qui lui avaient demandé de l'argent pour l'Algérie et sur son refus avaient ajouté « tu as trois jours pour réfléchir, après on te tire dessus ». La terreur devient le mode d'action pour convaincre les réticents. Un autre témoin affirme le 11 février 1958 : « l'autre mercredi, j'ai rencontré sept Nord-africains ; ils m'ont dit qu'il fallait que je sorte avec eux pour faire quelque chose contre

---

<sup>7</sup> Les premiers meurtres consignés dans les statistiques mensuelles des actes de violences perpétrés par des Nord-africains datent du 22 août et du 13 septembre 1957

<sup>8</sup> ADAM, 307W 29

<sup>9</sup> ADAM, 228W 349

<sup>10</sup> Condamnés aux travaux forcés à perpétuité par le tribunal militaire de Marseille

ceux qui ne voulaient pas donner de l'argent pour les fellaghas » ajoutant : « si tu ne viens pas, on te descend ! »<sup>11</sup>.

La fédération de France du FLN « seul dépositaire de la souveraineté populaire pendant la durée de la guerre » définit dans son règlement intérieur la discipline : « le rôle des militants du FLN est d'organiser les forces de résistance, maintenir leur cohésion, leur unité et leur fidélité aux objectifs fondamentaux de la révolution. Une telle tâche nécessite une discipline mais elle exclut le caporalisme au même titre que l'esprit de camaraderie »<sup>12</sup>. En cas de « faute très grave » telle que détournement de fonds, l'examen de la sanction appartient au comité d'organisation et doit être ratifiée par le comité fédéral. En fait, violences d'intimidation à l'encontre des réfractaires, meurtres lors de détournements de fonds deviennent la règle. Ainsi dans la nuit du 16 au 17 mai à Antibes un collecteur de fonds qui avait fait une déclaration de perte de son portefeuille avec 20 000 francs au commissariat, en fait soupçonné par le FLN de détournement, est exécuté par un commando.

La recrudescence des attentats incite les autorités à multiplier les consignes de prudence et de protection notamment des Français musulmans témoins dans des affaires judiciaires, certains ayant été tués « sur ordre des organisations clandestines, soit pour supprimer leur témoignage, soit pour sanctionner le caractère francophile de leur geste ». Dans les derniers jours de mars 1958 trois importantes opérations de police mobilisent jusqu'à cent fonctionnaires de police dans les secteurs de Cannes, Antibes et entre Beaulieu et Cap d'Ail.

Le principe dans l'organisation du FLN est que dès qu'un chef est arrêté, il est automatiquement remplacé. Un nouveau chef de secteur de la région de Nice est arrivé en mars 1958 ; il est chargé de réorganiser le FLN en partie démantelé à la suite d'arrestations et de découragements. Il était auparavant à Paris où il était responsable d'une section du FLN. Arrêté le 30 décembre 1956, il avait été condamné à dix mois d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour, incarcéré à Fresnes puis à la Santé en même temps que Ben Bella. L'un des membres contactés pour occuper des responsabilités dans le FLN reconnaît lors de son interrogatoire : « j'ai accepté sans menace et j'ai été nommé à partir du 15 juin 1958 chef de cellule FLN de la vieille ville. J'ai collecté auprès des membres de ma cellule au nombre de quatre la somme de 2000 francs par mois. A cette somme de 8000 francs, j'ai ajouté ma cotisation personnelle et j'ai remis ces 10 000 francs. La même opération a été effectuée en juillet et août 1958. A partir de cette époque j'ai été nommé chef de groupe. A ce poste j'ai assumé la responsabilité de quatre cellules coiffant vingt militants ».

Le 12 août 1958, trois responsables du FLN à Cannes, le chef de secteur qui est un ancien gendarme auxiliaire du peloton d'intervention de Philippeville et deux chefs des kasma du centre ville et de la périphérie sont interpellés. En juin et juillet la collecte de la kasma du centre ville aurait rapporté environ 800 000 francs selon son responsable. A la tête de chaque concentration importante de travailleurs nord-africains se trouve un chef de secteur qui centralise les fonds recueillis par ses chefs de kasma. Outre la collecte des fonds, ils jouent un rôle politique : propagande, diffusion de tracts et de mots d'ordre, organisation de réunions. Le chef de secteur accusé de détourner des sommes à son profit personnel, devait être exécuté et n'y a échappé qu'en raison de son arrestation.

La police qui dispose de nombreux agents de renseignements dans les milieux algériens commence à connaître de mieux en mieux le mode d'organisation et de fonctionnement du FLN mais la détermination de ses militants et le remplacement immédiat des responsables emprisonnés leur permet de poursuivre efficacement la collecte de fonds qui est le but essentiel pour soutenir la guerre en Algérie et impliquer tous les Algériens dans la cause indépendantiste.

---

<sup>11</sup> ADAM, 296W 63

<sup>12</sup> Document découvert par la sûreté de Nice dans un bar en juillet 1958, 307W 121

Au début du mois de septembre le gouvernement redoute des sabotages et attentats contre la population métropolitaine. De fait un informateur qui assiste à une réunion de responsables du FLN de la région de Saint-Tropez le 7 septembre fait savoir que des attentats sont envisagés dans les centres de rassemblement de la population et notamment dans les églises au moment des offices. Il s'agirait donc d'une radicalisation de l'action menée par le FLN qui jusqu'alors, dans les Alpes-Maritimes, n'avait eu pour cible que la population algérienne ; finalement le département est épargné.

En septembre 1958, les services de la brigade de surveillance du territoire à Nice, recueillent des informations selon lesquelles une équipe de choc du FLN a été constituée dans le quartier Saint-Augustin en vue de contraindre les réfractaires au versement de leurs cotisations mensuelles, et même de faire exécuter, par les membres d'une organisation spéciale dépendant directement de l'Armée de libération nationale algérienne, les musulmans hostiles au séparatisme. Les informations débouchent sur l'arrestation de plusieurs Algériens responsables de l'organisation à Nice dont le chef de secteur placé à la tête par les dirigeants de la villaya 3 de Marseille avec qui il est en relation suivie mais qui prétend avoir un rôle strictement politique consistant à diffuser des tracts, faire de la propagande et rassembler les sommes collectées par les trois kasma de Nice placées sous son autorité. De mai à juillet 1958 il a recueilli 5 millions de francs remis à la villaya de Marseille. Les interrogatoires permettent de connaître l'organisation du FLN pour la région de Nice. Elle se divise en quatre kasma : Menton, Nice-gare commandée par le gérant du bar restaurant « L'arlequin » rue de la reine Jeanne, Nice-Saint-Augustin-Saint-Laurent commandée par « Omar le chinois » qui dirige trois sections et la vieille ville elle aussi divisée en trois sections. Après le démantèlement du réseau, des membres du FLN tentent de se réorganiser en se réunissant à plusieurs reprises dans un vieil immeuble désaffecté du boulevard de la Madeleine à Nice squatté par des Nord-africains et des Yougoslaves. Mais le 20 novembre 1958 les policiers de la sûreté urbaine font irruption dans ce local arrêtant onze membres et saisissant des armes. Parmi eux figure le responsable du groupe chargé de contraindre par la violence à cotiser pour le FLN et soupçonné du meurtre d'un Algérien le 11 octobre 1958, exécuté pour dénonciation.

La maîtresse d'un des Algériens arrêtés bien que tenue à l'écart, avait eu connaissance des agissements du réseau. Pour justifier les fréquentes absences qu'elle lui reprochait, il a fini par lui dire, dans la première quinzaine du mois de juillet 1958, qu'il avait un chef et qu'il était obligé de travailler pour le FLN le soir. « Il m'a précisé, qu'il était chargé de ramasser de l'argent pour ce mouvement, que bien souvent, certains de ses coreligionnaires refusaient de verser et qu'alors, il les frappait ». L'activité de la police dans les Alpes-Maritimes est soutenue tout au long de l'année 1958. Arrestations et contrôles s'élèvent à 48 457 lors de 2588 opérations et barrages. 623 militants sont incarcérés. Les violences à l'encontre d'Algériens se multiplient puisque l'année se solde par sept tentatives de meurtre et sept assassinats à caractère politique à Grasse, Saint-Laurent-du-Var, Cannes, Mougins et Nice. La brigade de surveillance du territoire de Nice a procédé à 77 arrestations dont les deux chefs de secteur de Nice et Cannes, quatre chefs de Kasma, huit chefs de section, quarante-cinq chefs de groupes, de cellules ou agents de liaison et collecteurs de fonds, trois chefs et dix membres de groupes de choc de Cannes et Nice ainsi qu'une filière de passage clandestin en Italie. Toutefois certains jugent que les magistrats font preuve de mansuétude ce qui décourage fortement les Français musulmans restés fidèles à la France qui ne se sentent pas efficacement protégés et constatent qu'il est moins dangereux de céder aux pressions du FLN.

Les autorités ont beau se féliciter des nombreuses arrestations opérées notamment de onze dirigeants du FLN des secteurs de Cannes et de Grasse au mois d'avril 1959, le mouvement ne cesse de prendre de l'ampleur. Le climat de violence et l'activisme algérien exacerbent le racisme. Ainsi, le 20 septembre 1959, à Tourettes-Levens, une femme de

cinquante-trois ans née en Algérie est agressée par sa voisine qui l'insulte : « putin, sale bicot, sale race » et la frappe. Malgré le travail minutieux d'enquête et de filature des services de police, le FLN poursuit inlassablement et méthodiquement sa quête de fonds pour soutenir la guerre en Algérie.

La police dispose d'informateurs qui parviennent à infiltrer le mouvement mais les responsables du FLN font preuve d'une grande prudence. Dans une réunion tenue le 14 février 1960 à Fréjus un chef régional annonce « un coup dont la presse parlerait pendant un mois », après que les chefs de section se soient plaints des difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leur tâche et dues à l'action de la police. Mais l'informateur qui est présent ne parvient pas à avoir plus de précisions « en raison de l'interdiction faite aux cadres de se renseigner en posant des questions aux supérieurs ». Sur une consigne invitant les militants à exploiter la pratique de la torture dans la répression policière il est précisé « que chaque responsable diffuse largement ces instructions mais verbalement. Il convient de les apprendre par cœur et de les détruire après ». Les informations recoupées conduisent les autorités à mener des opérations d'envergure sur l'ensemble du département pour déjouer d'éventuels attentats : rafles généralisées, barrages renforcés, surveillance des zones sensibles. L'ordonnance du 7 octobre 1958 permet en outre un internement pendant quinze jours des personnes convaincues d'apporter une aide aux indépendantistes dans un centre de triage implanté à Saint-Jean-Cap-Ferrat. Il est ainsi impossible de procéder à toutes les investigations nécessaires avant l'élargissement ou le transfèrement dans un centre national de résidence surveillée.

Le 7 septembre 1960, la gendarmerie de Nice apprend que des Algériens se réunissaient dans un bar de la rue de la Reine Jeanne à Nice dont les tenanciers étaient connus pour leur sympathie envers le FLN. La perquisition du restaurant et des chambres permet la découverte de documents puis d'une cache d'armes à Eze et aboutit à l'arrestation de dix-sept Algériens membres de l'organisation FLN structurée pour la zone Provence-Côte d'Azur dans la villaya de Marseille en trois régions : Toulon, Cannes-Fréjus et Nice. Au nombre des inculpés figurent le responsable de la 1<sup>er</sup> région de la 3<sup>e</sup> zone nommé récemment en remplacement du précédent lui-même arrêté. Il a sous ses ordres trois secteurs : Grasse, Nice banlieue et Nice ville dont les chefs sont également arrêtés. Chaque secteur est divisé en trois ou quatre kasma qui se subdivisent en sections, groupes et enfin cellules. Un reçu du mois d'avril 1960 signé par le chef de zone indique le montant de la collecte du mois qui atteint 2 378 millions d'anciens francs. Les collectes remontaient aux chefs de secteurs qui les mettaient en transit au café de l'Arlequin et dès que le montant devenait trop important elles étaient acheminées vers le dépôt de la région constitué chez un commerçant en maroquinerie du quartier de la gare. L'enquête permet d'établir l'organigramme avec pour le 1<sup>er</sup> secteur 350 personnes appartenant à quatre kasma (collecte du mois 564 000 francs), 2<sup>e</sup> secteur 370 personnes dans trois kasma (collecte 1 020 000 francs), 3<sup>e</sup> secteur 289 personnes dans trois kasma (collecte 815 000 francs). Le chef de la région est rémunéré par l'organisation 500 NF par mois en plus des frais.

Le chef du 3<sup>e</sup> secteur dit être entré dans l'organisation par peur et n'avoir assuré ces fonctions que par crainte de représailles tandis qu'un de ses chefs de kasma aurait accepté le poste de responsable pour être exempté de cotisations mensuelles, lesquelles s'élevaient à 3000 francs par mois pour un homme, 1500 francs pour une femme, 10 000 francs pour un commerçant. Le responsable de zone du comité de secours aux détenus est également arrêté. Les subsides lui étaient remis par un agent de liaison qu'il rencontrait soit à Nice, soit à Marseille, à charge pour lui de les attribuer à ses subordonnés de la région. Le maroquinier chez qui transitaient les fonds est identifié comme agent de liaison important du FLN assurant le transfert des fonds. Le régional s'était présenté à lui avec le mot de passe « deux tickets de

trolley ». Les prisonniers reviendront pour certains sur leur aveux obtenus selon eux sous la torture.

Entre 1960 et 1961 les tentatives de meurtre et les exécutions d'Algériens continuent périodiquement à Cannes, Le Cannet, Saint-Laurent-du-Var, Nice et Vence même si une accalmie marque le deuxième semestre de 1960. Le meurtre de Vence, le 12 mai 1960 visait un Algérien opposé au FLN : « Il avait opté pour la tendance Messaliste sans être cependant un membre actif ou influent de ce mouvement ; moins intransigeant que le FLN, il faisait fi des consignes de ce dernier mouvement, buvant et ne cachant pas qu'il avait toujours refusé de cotiser en faveur du FLN malgré plusieurs menaces verbales »<sup>13</sup>. En janvier 1961 le juge d'instruction de Grasse instruit le dossier d'atteinte à la sûreté de l'Etat de trente-cinq Algériens détenus et de six en fuite dont Abderrahmane Bourras dit Nourredine considéré comme le chef de la zone Aix-Côte d'Azur. Le chef du groupe de choc qui se livrait à de nombreuses expéditions punitives et le responsable du dépôt d'armes de la zone sont également détenus. Sur ses indications les gendarmes découvrent un important stock d'armes camouflé dans le souterrain de l'ancien hôpital de Cannes.

Quelques mois plus tard, en septembre 1961, le juge d'instruction de Grasse inculpe trente quatre membres du FLN de la région de Cannes englobant trois secteurs, Fréjus, Cannes-Mandelieu, Le Cannet-Grasse. Au « point de chute » du régional, les gendarmes ont découvert un reçu de 2 600 000 francs (anciens), des documents administratifs et financiers du FLN et cinq pistolets dans un sac. Les arrestations permettaient d'identifier la plupart des responsables de secteurs, de kasmats et sections. Le groupement régional est doté d'un groupe de choc comprenant un responsable, un adjoint tous deux en fuite et sept « choquistes ». Dans le secteur de Grasse, les enquêteurs découvrent chez Ahmed Ferradji une photographie de Ben Bella, un lettre le donnant comme chef des « fèdayines de Grasse » et une somme de 1 100 000 francs (anciens). Les déclarations à la gendarmerie de Brahim Bouaroudj et d'Ammar Bouziane après leur arrestation, en février 1962, fournissent de nombreux détails sur l'organisation indépendantiste et sur l'activité des groupes armés sur la Côte d'Azur. Brahim Bouaroudj âgé de trente-deux ans originaire du Constantinois est en métropole depuis 1954. Il abandonne son métier de manutentionnaire sur le marché de Nice en juin 1961 lorsqu'il est nommé chef de région CSD n° 3121 de Nice. Au mois d'octobre il devient chef de zone CSD comprenant deux régions, Nice et Cannes en remplacement du Constantinois qui prend la super zone à Marseille. En décembre 1961 Bouaroudj établit les rapports organiques et financiers. La collecte du mois s'élève à six millions huit cent deux mille cinq cents anciens francs pour la zone. « Après déduction des permanences de mes chefs de régions et des frais de roulement il est resté la somme nette de 6 348 500 anciens francs qui ont été acheminés sur Marseille par un agent de liaison européen appelé « Josette ». Cette somme a été versée par mes soins à cet agent le 21 janvier 1962. C'est le chef de la région 3122 bis de Cannes qui était chargé de garder ces fonds. J'ai pris mes fonctions de chef de zone 312b le 5 janvier 1962 date à laquelle « le Constantinois » m'a laissé seul et a définitivement regagné Marseille. J'ai trois régions implantées dans ma zone : 1e région Nice n° 3121 bis, comprenant trois secteurs, Nice, Cagnes-sur-Mer et Menton ; 2e région Cannes n° 3122 bis, comprenant deux secteurs, Cannes-ville et Cannes-banlieue ; 3e région n° 3123 bis, comprenant trois secteurs, Hyères, La Ciotat et Brignolles. Cette troisième région a été mise en place officiellement le 1er décembre 1961. Auparavant elle comprenait deux secteurs qui dépendaient de la région de Cannes. » Bouaroudj dit ne pas connaître le groupe armé car il est en compte dans la deuxième région mais précise que c'est lui qui a commis toutes les exécutions entre Nice et Cannes durant le mois de décembre 1961. « Il s'agit d'exécutions de

---

<sup>13</sup> ADAM, 307W 128

responsables payant directement en Algérie et qui ne voulaient pas fusionner avec l'O.P. du FLN en métropole. C'est du moins ce que m'a dit le Constantinois »<sup>14</sup>.

Ammar Bouziane, âgé de 27 ans également du département de Constantine, membre du groupe de choc interpellé à Fréjus, se montre particulièrement loquace et relate avec précision les méthodes expéditives employées contre les opposants : « Il y a trois mois environ alors que je me trouvais à Nice, j'ai été contacté par le responsable de la CSD mais qui assurait par intérim une fonction de l'OP du FLN. Ce dernier m'a dit qu'à compter de ce jour je devais faire partie du groupe armé de la zone, puis il m'a amené dans un vieux château au quartier de Cimiez à Nice où il m'a présenté à un surnommé « Casquette ». Il m'a alors déclaré que « Casquette » serait désormais mon chef et qu'il me faudrait obéir à celui-ci dans tout ce qu'il me commanderait de faire, qu'il me faudrait surtout garder la clandestinité absolue, que je serais chargé de commettre des crimes sur des personnes qui me seraient désignées par « Casquette » et seulement lui. C'est ainsi qu'un jour, une semaine après environ « Casquette » est venu me chercher et m'a dit que nous devons abattre un nommé Bougareche qui avait détourné des sommes d'argent appartenant à l'organisation ». Celui-ci fréquentant un café du quai Galliéni, « Nous nous sommes postés près du pont Carabacel. Au bout d'un moment, nous avons perçu Bougareche sortir du café, Casquette l'a interpellé en ces termes : « Tu vas nous suivre car tu as des comptes à rendre à ton responsable ». Bougareche a répondu « Je travaille pour l'organisation et n'ai pas d'ordre à recevoir de vous ». Voyant que nous avançons vers lui, il a traversé le pont en courant. Nous nous sommes mis à sa poursuite. A la sortie du pont il a tourné à droite en direction de la gare des autobus. Après le deuxième pont nous l'avons rejoint. Casquette lui a mis l'arme derrière la tête et a tiré à bout portant (...) Nous nous sommes enfuis immédiatement en direction de la foule qui se trouvait un peu plus loin sur la voie publique. Je précise qu'il s'agissait d'une manifestation et que le plus gros de la masse se trouvait sur la place. Nous nous sommes alors mêlés à ces gens comme si rien n'était.

Le deuxième crime auquel j'ai participé se situe vers la fin du mois de novembre. Il s'agit de l'assassinat d'un boxeur qui a eu lieu vers 14 heures devant le bar « La Palmeraie » rue de la Condamine à Nice. Alors qu'il sortait du café, Casquette et moi avons ouvert le feu, Abdallah est tombé à terre, nous l'avons achevé en continuant à tirer presque à bout portant. Nous nous sommes enfuis en direction de la gare SNCF, de là nous nous sommes rendus au quartier de Carras à Nice. Pendant les fêtes de Noël, vers 20 heures environ, Casquette m'a emmené au bar des Nations à Cannes et m'a déclaré que nous devons nous mettre à la recherche de Sayad, Allaoua et de Kahoul qui étaient des responsables de l'organisation « Djebel »<sup>15</sup> et condamnés à mort par l'organisation FLN. Nous étions cinq. Nous avons ensemble quitté le bar des Nations et nous nous sommes rendus au-dessus du Cannel près de nombreux baraquements logeant des FSNA. Arrivés en ce lieu, nous avons surpris un FSNA et un peu plus loin nous avons aperçu trois ou quatre autres FSNA qui se sauvaient. Nous avons compris que nous venions d'appréhender un guetteur de la bande Sayad Allaoua et qu'il venait de faire sauver celle-ci. Casquette a emmené ce guetteur avec lui en nous disant d'attendre et de surveiller jusqu'à son retour. Je l'ai néanmoins accompagné. Nous sommes arrivés en bordure d'une route au bout de dix minutes de marche environ. Casquette a alors tiré à bout portant, une seule cartouche dans la tête du guetteur. Nous sommes revenus vers nos trois collègues et tous les cinq sur les ordres de Casquette avons été à un baraquement de Nord-africains dans lequel nous avons pénétré. Casquette a demandé à l'un d'eux des renseignements sur la bande de Sayad Allaoua. Celui-ci ne pouvant lui en fournir, il l'a frappé au visage à coups de poing. Nous nous sommes ensuite rendus sur une route pour progresser. C'est alors que nous avons aperçu une lumière avancer vers nous. Nous avons constaté

---

<sup>14</sup> ADAM, 228W 510

<sup>15</sup> Le mouvement dissident Djebel dépend de l'ALN

lorsque celle-ci a été à notre hauteur, qu'il s'agissait d'un jeune FSNA monté sur une mobylette. Casquette lui a demandé d'où il venait, s'il connaissait Sayad Allaoua ; où il cotisait. Ce jeune coreligionnaire a répondu : je viens de la fête, je fais partie de l'organisation de Sayad que me voulez-vous ? Sans lui répondre, Casquette lui a braqué son pistolet sur la tempe et a tiré. Le jeune FSNA s'est affaissé près de son vélomoteur. Nous avons poursuivi nos recherches jusqu'à vers 4 heures du matin et nous sommes rentrés chacun de notre côté. Pour ma part jusqu'à 7 heures trente j'ai tourné dans Cannes. A cette heure là j'ai pris le car en direction de Saint-Raphaël et j'ai été me reposer chez le responsable où vous m'avez appréhendé. » Les armes provenaient d'un gendarme FSNA qui avait déserté de Grasse et remis cinq armes à l'organisation FLN de Cannes, d'autres étaient approvisionnées par des trafiquants comme le prouve une feuille de frais de roulement correspondant à un transport d'armes effectué par un Italien pour le compte du FLN.

Le dernier attentat commis par le FLN dans les Alpes-Maritimes est l'enlèvement à Nice d'un Oranais par un commando le 5 mai 1962. Il est séquestré pendant trois jours par quatre militants qui sont arrêtés et déférés au parquet. L'enlèvement avait été orchestré par un chef de section du FLN de Mulhouse venu à Cannes pour l'arrêter sous prétexte d'un détournement de fonds au préjudice du FLN ce que nie la victime qui a dû signer une reconnaissance de dette majorée de la cotisation mensuelle de 35 NF due à l'organisation nationale algérienne. L'affaire est renvoyée devant le tribunal correctionnel le 5 juillet 1962 quelques jours après le référendum d'autodétermination qui aboutit à l'indépendance de l'Algérie.

En définitive pendant toute la période les actions pour l'indépendance qu'il s'agisse d'attentats, de meurtres ou des collectes de fonds sont restés circonscrits dans les Alpes-Maritimes à la communauté algérienne.

Après avoir compté jusqu'à 5200 ressortissants Algériens pour 900 Marocains et 1200 Tunisiens au cours du premier semestre 1960, le département des Alpes-Maritimes en recense 4500 à la fin de l'année 1961 et le nombre chute brutalement à 2350 en juillet 1962 au moment de l'indépendance.<sup>16</sup>

---

<sup>16</sup> Il remontera fortement et rapidement (environ 5000 début 1963 et 6850 en mai 1964)